



REPUBLIQUE FRANÇAISE

---

MAIRIE DE LA VILLE D'EU

---

(SEINE-MARITIME)

2020

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 10 JUILLET 2020  
COMPTE RENDU N° 3**

M. BARBIER : « Lors du Conseil Municipal du 3 juillet dernier, nous devions vous remettre deux insignes de conseillères et conseillers municipaux. Nous ne l'avons pas fait, veuillez nous en excuser. C'est maintenant chose faite puisque vous les avez trouvés sur table. Pour votre information, notre équipe a décidé d'envoyer une lettre du Maire aux Eudoises et aux Eudois. Son contenu sera mon intervention lors du Conseil du 3 juillet. Cette lettre n'est pas un bulletin municipal. Nous publierons dès la rentrée un bulletin municipal dans lequel, bien entendu, les oppositions auront le droit de s'exprimer. Le règlement intérieur du Conseil Municipal que nous devons éventuellement modifier et valider pour le 3 janvier 2021 déterminera les règles de publication. Enfin, un point d'explication sur la transmission des documents et des convocations dématérialisées. Dorénavant les convocations au Conseil Municipal se feront par voie dématérialisée (courriel sécurisé) via un tiers de télétransmission, sauf si, bien entendu, vous avez décidé de les recevoir en papier. Le courriel sécurisé est l'équivalent électronique de la lettre avec accusé de réception. Il est acheminé par un tiers selon un procédé permettant d'identifier le tiers, de désigner l'expéditeur, de garantir l'identité du destinataire et d'établir si la lettre a été remise ou non au destinataire. Vous avez reçu la convocation du Conseil Municipal du 15 juillet grâce à ce procédé ce jeudi 9 juillet à 18h. Vous ne connaissiez peut-être pas l'expéditeur et ne l'avez peut-être pas ouvert. Nous avons donc créé une nouvelle adresse électronique qui sera celle utilisée pour vous envoyer les documents dématérialisés : il s'agit de [mairie@ville-eu.fr](mailto:mairie@ville-eu.fr). Et si vous ne l'avez pas reçu vous nous contactez dès lundi. Mais je pense que tout le monde l'a reçu. Ou pas ? Cela étaient les premiers points d'information. Ensuite, avant de procéder à l'appel et à l'élection des délégués, des suppléants pour les prochains élections sénatoriales, je vous informe que j'ai reçu ce lundi la démission de Monsieur Yves DERRIEN avec effet immédiat. Il est remplacé par la personne suivante de sa liste, à savoir Madame DELVAL qui a accepté par courrier le poste de conseillère municipale. Monsieur DENEUFVE a quant à lui accepté de remplacer Monsieur DERRIEN à la Communauté de Communes des Villes Sœurs et devient donc Conseiller Communautaire. Félicitations. Madame DELVAL n'est pas présente et ne pourra donc pas voter puisque les convocations et notices étaient parties avant la réception du

courrier de Monsieur DERRIEN. Elles vous avaient été remises vendredi dernier. En revanche elle peut être candidate puisqu'elle est installée le jour de la vacance du siège. C'est un article du Sénat.

### **1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur RUELLOUX Samuel, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel.

Présents : M. Michel BARBIER, Mme Claudine BRIFFARD, M. Sébastien GODEMAN, Mme Anne DUJEANCOURT, M. Laurent LLOPEZ, Mme Ludivine LERICHE, M. Arnaud BOUTIGNY, Adjoint : Mme Thérèse DUNEUFGERMAIN, M. Jean-Marie MARTIN, Mme Catherine DOUDET, M. Emmanuel BOSCHER, M. François LABOULAIS, Mme Isabelle FIRION, Mme Antonia ORTU, M. Pascal SEIGNEUR, M. Laurent DANJEAN, Mme Hélène CHAVES, M. Julien VASSELIN, M. Samuel RUELLOUX, M. Gilbert DENEUFVE, Mme Isabelle VANDENBERGHE, Mme Marie-Odile BOUQUET, M. Stéphane ACCARD,

**Absents représentés** : Mme Béatrice INZANI par M. BARBIER, Mme Karine ROCHE par Mme BRIFFARD, Mme Hélène ALEXANDRE par M. GODEMAN, M. ADAM par Mme BOUQUET,

**Absents** : Mme DELVAL, Mme DUCHAUSSOY.

Mesdames, Messieurs les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte :

### **2) DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS DU 27 SEPTEMBRE 2020**

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020,

Le conseil municipal est invité à désigner les délégués et suppléants de la commune en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020.

Les délégués et les suppléants sont élus, simultanément sur la même liste parmi les conseillers municipaux s'agissant des délégués ou parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune s'agissant des suppléants. Le vote a lieu au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Pour la ville d'EU :

Sont à élire :

- 15 délégués
- 5 suppléants

M. BARBIER : « Nous allons donc procéder aux élections des délégués, des suppléants pour les élections sénatoriales. Nous allons d'abord mettre en place le bureau électoral en application de l'article L 2122-17 du CGCT, j'ouvre la séance. Monsieur Samuel RUELLOUX est désigné secrétaire par le Conseil Municipal. Suite à l'appel je dénombre

27 conseillers présents ou représentés et je constate que la condition du quorum posé à l'article 10 est rempli. En application de l'article R 133 du Code Électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend 2 conseillers municipaux les plus âgés et 2 conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin. Sont donc, si je ne me trompe pas sur les âges, désignés membres du bureau Monsieur Gilbert DENEUFVE, Madame Thérèse DUNEUFGERMAIN, Monsieur Julien VASSELIN et Monsieur Samuel RUELLOUX. Nous allons maintenant procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants. En application des articles L 289 et R 133 du Code Électoral les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débats, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les membres du Conseil Municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membre du collège électoral, sénatorial ni participer à l'élection des délégués et des suppléants. Je précise que les membres du Conseil Municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux peuvent participer à l'élection des délégués et des suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants car ils le sont déjà. Conformément aux articles L 284 et L 286 du Code Électoral le Conseil Municipal doit élire 15 délégués et 5 suppléants. Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants ; soit sur une liste incomplète. Donc chaque liste de candidats en fonction de délégués ou de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Pour l'instant je note que nous avons 2 listes. Est-ce qu'il y en a d'autres ? Je vais donc vous lire les noms des listes.

La liste « La Ville Ensemble » les noms des candidats :

- Monsieur Michel BARBIER,
- Madame Claudine BRIFFARD,
- Monsieur Sébastien GODEMAN,
- Madame Anne DUJEANCOURT,
- Monsieur Laurent LLOPEZ,
- Madame Ludivine LERICHE,
- Monsieur Arnaud BOUTIGNY,
- Madame Thérèse DUNEUFGERMAIN.
- Monsieur Jean Marie MARTIN,
- Madame Catherine DOUDET,
- Monsieur François LABOULAIS,
- Madame Hélène CHAVES,
- Monsieur Julien VASSELIN,
- Madame Karine ROCHE,
- Monsieur Pascal SEIGNEUR,
- Monsieur Samuel RUELLOUX,
- Madame Antonia ORTU,
- Monsieur Emmanuel BOSCHER,
- Madame Isabelle FIRION,
- Monsieur Laurent DANJEAN.

Et pour la liste « Agir pour Eu-x » :

- Monsieur Gilbert DENEUFVE,
- Madame Marie-Odile BOUQUET,
- Monsieur Hervé ADAM,
- Madame Isabelle DELVAL.

On va procéder au scrutin, je propose un vote déjà. Est-ce que vous êtes d'accord pour ne pas utiliser, de ne pas passer dans les isolements ? Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Nous ne passerons donc pas par les isolements, nous gagnerons un petit peu de temps. Je vais peut-être un peu vite mais il faut que tout soit fini, là c'est bon on va être dans les temps à 20h30 parce que à 20h30 il faudra emmener les résultats à la Gendarmerie de Neufchâtel-en-Bray et c'est pour ça qu'actuellement on a des collègues maires des autres villes ou salariés d'autres villes qui apportent les résultats de leur ville. Et c'est la Ville d'Eu qui centralise pour emmener tout à Neufchâtel en Bray. Nous, c'est 2 policiers municipaux que je salue d'ailleurs qui vont faire le voyage.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom ne portera qu'une seule enveloppe et la déposera dans l'urne et le nombre des conseillers qui ne souhaitent pas prendre part au vote, à l'appel de leur nom sera enregistré. »

Chaque élu ayant effectué son vote, il est procédé au dépouillement.

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
- Nombre de votants (enveloppes déposées)	27
- Nombre de suffrages déclarés nuls	00
- Nombre de suffrages blancs	01
- Nombre de suffrages exprimés	26

M. BARBIER : « Les mandats de délégués sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle. Il faut donc calculer le quotient électoral. Comment on calcule le quotient électoral ? On prend le nombre de suffrage exprimé que l'on divise par 15 c'est-à-dire le nombre de délégué sénatorial. Cela nous fait un quotient électoral de 1.73.

1/ Élection des délégués :

Quotient électoral :  $26/15 = 1.73$

La liste : La Ville Ensemble obtient  $22 \text{ voix}/1.73 = 12.72$  soit 12 mandats

La liste : Agir pour Eu-X obtient  $4 \text{ voix}/1.73 = 2.31$  soit 2 mandats

Attribution du 15<sup>ème</sup> mandat :

La liste : La Ville Ensemble :  $22 \text{ voix}/13 \text{ mandats} = 1.69$

La liste : Agir pour Eu-X :  $4 \text{ voix}/3 \text{ mandats} = 1.33$

La liste : La Ville Ensemble obtient 1 mandat supplémentaire

Ont obtenu pour l'élection des délégués :

La liste : La Ville Ensemble : 13 mandats

La liste : Agir pour Eu-X : 2 mandats

2/ Élection des suppléants :

Quotient électoral :  $26/5 = 5.20$

La liste : La Ville Ensemble obtient  $22 \text{ voix}/5.20 = 4.23$  soit 4 mandats

La liste : Agir pour Eu-X obtient  $4 \text{ voix}/5.20 = 0.77$  soit 0 mandat

Attribution du 5<sup>ème</sup> mandat :

La liste : La Ville Ensemble :  $22 \text{ voix}/5 \text{ mandats} = 4.40$

La liste : Agir pour Eu-X :  $4 \text{ voix}/1 \text{ mandat} = 4$

La liste : La Ville Ensemble obtient 1 mandat supplémentaire

Ont obtenu pour l'élection des suppléants :

La liste : La Ville Ensemble : 5 mandats

La liste : Agir pour Eu-X : 0 mandat

Sont ainsi désignés délégués :

- Monsieur Michel BARBIER,
- Madame Claudine BRIFFARD,
- Monsieur Sébastien GODEMAN,
- Madame Anne DUJEANCOURT,
- Monsieur Laurent LLOPEZ,
- Madame Ludivine LERICHE,
- Monsieur Arnaud BOUTIGNY,
- Madame Thérèse DUNEUFGERMAIN.
- Monsieur Jean Marie MARTIN,
- Madame Catherine DOUDET,
- Monsieur François LABOULAIS,
- Madame Hélène CHAVES,
- Monsieur Gilbert DENEUFVE,
- Madame BOUQUET Marie-Odile
- Monsieur Julien VASSELIN,

Sont ainsi désignés suppléants :

- Madame Karine ROCHE,
- Monsieur Pascal SEIGNEUR,
- Monsieur Samuel RUELLOUX,
- Madame Antonia ORTU,
- Monsieur Emmanuel BOSCHER

M. BARBIER : « Une petite précision sur les suppléants. Le rôle des suppléants sont appelés à remplacer les délégués des conseils municipaux lors de l'élection des sénateurs. En cas de refus, le décès, les pertes de droit civique et politique, d'empêchement ou de cessation des fonctions de conseiller municipal de ces délégués. Donc en fait c'est très encadré, une simple absence pour vacances ou maladie ne suffit pas. Je vous donne rendez-vous pour le prochain Conseil Municipal le mercredi 15 juillet à 19h15 ici même. »

Séance levée à 19h50.